

ASSEMBLÉE NATIONALE
29 mars 2013

SÉCURISATION DE L'EMPLOI - (N° 847)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 4837

présenté par
M. Germain et M. Clément

ARTICLE 5

À la première phrase de l'alinéa 64, substituer à la référence :

« L. 225-27 »

la référence :

« L. 225-79 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Correction d'une erreur de référence.